

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 24 juin 2022, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **30 juin 2022** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 50

Nombre de conseillers absents à la séance : 4

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 14

Nombre de conseillers suppléés : 0

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Catherine AMALRIC, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Jean-François BARRIER, Yvette BASTID, Elisa BASTIDE, Jamal BELAIDI, Patricia BENITO, Vanessa BONNEFOY, Nadine BRUEL, Christelle CHASTEL, Thierry CRUEGHE, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Mireille LABORIE, Sylvie LACHAIZE, Evelyne LADRAS, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Chloé MOLES, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Frédéric SÉRAGER, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Bernadette GINEZ (représentée par Daniel FLORY), Jean-Luc LENTIER (représenté par Isabelle LANTUEJOUL), Nathalie GARDES (représentée par Jean-François BARRIER), Bernard BERTHELIER (représenté par Pierre MATHONIER), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Michel COSNIER (représenté par Jean-Louis PRAX), Philippe COUDERC (représenté par Christian FRICOT), Géraud DELPUECH (représenté par Catherine AMALRIC), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Claudine FLEY (représentée par Vanessa BONNEFOY), Frédéric GODBARGE (représenté par Louis ESTEVES), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Jean-François RODIER (représenté par Cécile GANE), Valérie RUEDA (représentée par Frédéric SÉRAGER)

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Hubert BONHOMET, Guy SENAUD, Philippe SENAUD

Madame Elisa BASTIDE a été élue secrétaire de séance.

N° DEL_2022_080 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE / ADHÉSION À L'ASSOCIATION CLERMONT-FERRAND MASSIF CENTRAL 2028 Rapporteur : Madame Magali MAUREL

Clermont-Ferrand s'est officiellement portée candidate à la procédure de sélection qui conduira la Commission Européenne à désigner le territoire labellisé « Capitale européenne de la Culture 2028 ».

Ce projet ambitieux entend s'inscrire à la fois dans un périmètre élargi couvrant le Massif Central dont la métropole Clermont-Auvergne est le cœur et dans l'environnement géoculturel qui forge son histoire et son identité au sein de l'Auvergne et du Massif Central.

Ce vaste territoire est un espace dont les potentiels et la qualité de vie se sont affirmés de manière plus prégnante encore, notamment à la suite du confinement lié au COVID-19. Aussi, il paraît plus que jamais opportun de donner corps à cet espace qui n'est pas qu'une entité géographique mais aussi sociale et culturelle. En la faisant vivre autour de projets structurants, l'ambition portée est de fédérer cette entité autour d'une nouvelle projection, celle de « diagonale de la culture ».

Ce projet de Capitale européenne de la Culture reposera ainsi sur le triple ancrage rural, industriel et universitaire d'un territoire large et ouvert caractérisé par ses reliefs et sa géologie particulière sublimée par ses volcans, qui peut proposer une réponse locale

inspirante dans un monde qui a subi une crise inédite.

Les Capitales européennes de la Culture :

Souvent associées à de grandes années de festivités, les Capitales européennes de la Culture sont bien plus qu'une programmation culturelle et artistique. Ce label est dans les faits adossé à une stratégie de long terme de la ville porteuse et de la zone avec laquelle elle candidate.

Le dossier doit faire apparaître les axes sur lesquels le territoire choisira de faire reposer son développement dans les années à venir et le donnera à voir à l'international. À ce titre, la candidature doit se construire à partir des spécificités locales et en lien étroit avec les grands schémas directeurs et projets structurants des collectivités engagées dans le processus.

Le projet entend ainsi agir comme un catalyseur entre acteurs publics, privés et concitoyens pour favoriser certaines mutations et servir d'année de basculement, de passage dans une nouvelle dimension territoriale en faisant vivre l'Europe au sein du Massif Central. Cela se matérialisera par une intense activité, un grand nombre d'invités et de visiteurs, de nouvelles influences et une visibilité accrue à l'échelle nationale et internationale, pendant et après l'année du titre.

Décloisonnement et participation élargie seront les mots d'ordre pour qu'habitants de tous âges, universitaires, acteurs économiques, associatifs et culturels puissent intervenir dans cette candidature d'avenir pour un cadre territorial valorisé, favorisant cohésion sociale, attractivité et bien-vivre.

Le processus de sélection :

Les candidatures au titre de Capitale européenne sont des processus au long cours qui demandent un important travail préparatoire et font l'objet d'une sélection en plusieurs étapes.

Six ans avant l'année de la manifestation, deux à trois États européens désignés selon un calendrier préétabli, publient un appel à candidatures par l'intermédiaire de leur Ministère de la Culture. En 2022, c'est ainsi au tour de la France et de la République Tchèque.

Au sein de ces États, les villes et régions qui souhaitent participer à la compétition doivent soumettre un dossier de soixante pages répondant à un format prédéfini.

Un jury composé de dix experts culturels européens, auxquels s'ajoutent généralement deux experts nationaux, examine les candidatures au regard d'une série de critères au cours d'une phase de présélection qui comprend un oral. À l'issue de cette première phase, quelques villes restent en lice et sont invitées à soumettre un dossier complété ainsi qu'à organiser une visite de terrain d'une journée.

Au terme de ce processus, le jury se réunit de nouveau pour délibérer et officiellement désigner la ville et/ou le territoire retenu pour accueillir la Capitale européenne de la Culture.

Les Capitales européennes de la Culture sont officiellement désignées au plus tard quatre ans avant l'année effective. Cette période est nécessaire à la préparation du titre et du programme afférent avec les différents territoires et acteurs concernés, mais aussi, et c'est

un aspect essentiel, avec la population.

Le calendrier de la candidature Clermont-Massif Central 2028 :

Pour ce qui est de la démarche Clermont-Massif Central, elle a débuté avec une phase de concertation collective en 2015 (les États généraux de la Culture), suivie en 2017-2019 d'une phase événementielle préfigurative dénommée « Effervescences » qui a permis de sensibiliser habitants et acteurs culturels au projet comme de mesurer leur engouement.

Aujourd'hui, les équipes qui ont porté ces premiers jalons se consacrent pleinement à l'élaboration de la candidature et à son portage collectif.

Elles disposent d'un an et demi à deux ans selon la date à laquelle interviendra l'appel à candidatures, pour bâtir une proposition distinctive, cohérente et persuasive pour le jury européen qui l'examinera au cours de l'année 2022.

Le travail doit porter sur :

- la vision de long terme et l'approche territoriale globale qui sera bâtie dans le cadre de cette démarche ;
- la qualité et l'originalité du concept de candidature et de la programmation artistique et culturelle ;
- la formalisation de la dimension et de l'ancrage européens du projet qui devront fortement ressortir dans la communication ;
- le travail avec les acteurs culturels, institutionnels et socio-économiques et le portage collectif de la candidature ;
- la concertation et la participation la plus large des publics, notamment les plus exclus ;
- la capacité à conduire et à financer un projet de cette envergure.

Les axes de travail :

Le concept qui se dessine autour du projet Clermont-Massif Central 2028 s'articule autour d'une alternative territoriale, celle d'un modèle de développement à taille humaine, au mode de vie « doux » et convivial, où les pôles urbains sont fortement imbriqués à leur environnement naturel, selon les quatre axes suivants :

- une métropole de la proximité et du bien vivre s'inscrivant dans un processus de mutation urbaine portant attention au cadre de vie et visant à lutter contre les inégalités sociales ;
- un ADN volcanique fondé sur une identité paysagère forte et une géologie distinctive, qui caractérisent l'entité géoculturelle du Massif central ;
- une dialectique urbain/rural qui porte un développement territorial durable, facteur de résilience et qui fasse écho à d'autres territoires européens ;
- un héritage ouvrier revendiqué pour une mue industrielle durable.

Le portage collectif de la candidature :

Le périmètre du projet Clermont-Massif Central est un parti-pris fort qui nécessite le plein soutien des collectivités et grandes institutions culturelles du Massif. Il est donc aujourd'hui proposé à celles-ci d'adhérer à une association de portage pluripartite, Clermont-Massif Central 2028, créée en décembre 2020.

Cette association comprend plusieurs collèges de sorte à permettre tant aux acteurs publics et privés qu'aux citoyens, de s'engager selon leurs volontés et capacités d'implication respectives.

Dès à présent, cette structure associative a vocation à réfléchir à un pré-programme commun sur la base de coopérations culturelles et européennes nouvelles, et d'afficher cette grande dynamique territoriale dans l'optique de la sélection nationale qui interviendra, en 2022-2023.

Les grands principes de fonctionnement de cette association sont :

- le changement des approches administratives et sectorielles classiques à la faveur d'un décloisonnement des réflexions et une mixité des membres ;
- le développement de nouvelles actions « public / privé » et la recherche de solutions créatives et innovantes ;
- le renforcement des coopérations territoriales et européennes pour plus de durabilité, de cohésion sociale et d'une meilleure qualité de vie.

Sur le terrain, un travail est engagé sur la base de coopérations culturelles et artistiques avec les principaux opérateurs et événements artistiques du Massif Central, mais également en lien d'autres institutions culturelles européennes pour favoriser les échanges et les innovations.

Ces coopérations pourront donner lieu soit à des projets localisés, soit à des coproductions entre plusieurs territoires, soit à des labellisations de projets dédiés dans ces institutions culturelles.

Dans ce cadre, l'association a pour objet de :

- rassembler les différentes collectivités territoriales, acteurs économiques, culturels, socio-professionnels et habitants au sein d'une structure de portage collectif de ce grand projet de territoire ;
- coconstruire, en lien avec l'équipe technique dédiée, le programme 2028 ;
- promouvoir le projet et préparer les phases de sélection 2022-2023 ;
- recueillir et gérer des financements mixtes pour constituer le dossier et réaliser le programme culturel et artistique 2028 en cas de sélection.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de soutenir officiellement la candidature de Clermont-Massif Central au titre de Capitale européenne de la Culture 2028 et de relayer ce soutien sur les supports de communication de la CABA ;
- d'adhérer à l'association Clermont-Massif Central 2028 ;
- de contribuer au fonctionnement de cette association à hauteur de 2 500 euros pour l'exercice 2022 afin de financer les actions et moyens humains nécessaires à la constitution et au portage du dossier ;
- de s'engager à examiner la contribution de la CABA à la préparation et à la mise en œuvre du label en cas de sélection par le jury européen en 2022-2023.

Mis en ligne le 6 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 05/07/2022
Reçu en préfecture le 05/07/2022
Affiché le 
ID : 015-241500230-20220630-DEL_2022_080-DE

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.